

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique,

PAR
MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.



1876.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1876

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

VINGT-DEUXIÈME ARTICLE.

PL. XXVI.

Monnaie des Hayons. — Pièce d'un évêque d'Utrecht. — Médaille de confiance.
— Pièce barbare de la République. — Monnaie de carton du siège de Lyon.

I.

Dans un cercle perlé, tête épiscopale tournée à droite.

Au devant une crose : ✠ TRÆICTVM.

— Dans un cercle perlé, croix pattée, anglée de quatre annelets ou besants portant une croix grecque :
✠ M TER O.

Arg. Gr. 0.64.

Communiquée par M. Serrure.

Le droit de cette pièce ne présente aucune difficulté. C'est bien un évêque d'Utrecht — *Trajectum* — type du XII^e siècle ; variété des petits deniers donnés par M. Van-der Chijs, planches IV et V de son ouvrage sur les monnaies d'Utrecht. Mais il n'en est pas de même du revers, qu'on

a lu, et selon nous, sans succès, de bien des manières différentes.

1° M(a)TER(d)O. *Mater Domini*, Notre-Dame.

2° M(a)TER(n)O. Église dédiée à Saint-Materne.

3° M(i)TER(g)O. *Go. pagus* du milieu — un autre *Mediolanum*.

4° M(o)TGR(v)O. *Moneta Gruoningensis*.

5° M(o)TER(m)O. Monnaie de Termonde! (Qu'est-ce que Termonde vient faire là?)

6° M(o)TER(g)O. *Moneta Tergoudensis*, monnaie de Gouda.

Cette dernière lecture est celle que paraît préférer M. Serrure. On peut lui opposer, cependant, des difficultés sérieuses.

Tergouw ou Gouda faisait partie du comté de Hollande. Les évêques d'Utrecht ont-ils pu y exercer le droit régalien de battre monnaie? La chose n'est pas impossible; mais ce qui est plus difficile à expliquer, c'est la date même de la fondation de Gouda, par le comte Florent de Hollande, en 1272, c'est-à-dire un siècle, au moins, après l'époque où la pièce a dû être frappée.

Abstenons-nous donc de conjectures romanesques, et avouons prosaïquement que nous n'en savons rien, laissant à un autre plus hardi l'honneur de deviner juste ou le danger de se tromper.

Il nous reste à faire remarquer que la pièce est parfaitement conservée, que toutes les lettres sont distinctement lisibles, et que les deux espaces, où l'on place des lettres supposées, sont lisses, vides et l'ont toujours été.

II.

Écusson à neuf quartiers avec un petit écusson en abîme, sommé d'une couronne et accosté du millésime 16 28. :

L × A × DVR × BARO × ET × SVP × HAEONE.

— Dans une épicycloïde à quatre lobes dont les angles rentrants sont terminés par des trèfles, une croix évidée en cœur, ailée et coupant la légende qui doit être : *Nil deerit deum fideliter colenti*, mais dont le mot COLENTI seul est lisible (1).

Billon.

Collection de M. de Lecluse, à Paris.

Cette imitation du *pattart* des archiducs Albert et Isabelle a été forgée dans l'atelier de la Vanette sur la Semoy, pour le compte et au nom de Lambert d'Oyenbrugge de Duras, baron de Meldert, qui se prétendait seigneur souverain des Hayons, hameau de la commune de Noirefontaine. C'est la troisième pièce de ce personnage que la *Revue* a eu l'occasion de publier (2). Nous avons donné jadis, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, une notice assez étendue sur cette singulière seigneurie souveraine qui consistait en un hameau, notice qui a été reproduite dans la deuxième édition de l'*Histoire de Bouillon*, de M. J.-F. Ozeray, tome II, pages 536 à 555. Nous y renvoyons donc les lecteurs.

Les diverses armoiries qui chargent l'écusson ne peuvent être que celles des nombreuses terres que possédait Lambert de Duras. Le premier quartier est Oyen-

(1) Le graveur a interverti le *droit* et le *revers*.

(2) *Voy.* 4855, p. 318, et 4864, p. 252.

brugge, fascé d'or et de sinople ; Duras est de sable semé de fleurs de lis d'argent ; on croit distinguer, au dernier quartier, Meldert, d'azur au lion d'argent. Remarquons, au surplus, que la disposition de ces armoiries n'est pas tout à fait la même que sur les pièces précédemment décrites.

La pièce des archiducs que le seigneur Lambert avait l'intention d'imiter, est de billon ou d'argent à bas titre ; celle des Hayons ne paraît être que de cuivre légèrement blanchi. Ce ne serait donc pas sans raison que le directeur de la Monnaie de la Vanette a été pendu.

III.

Un faisceau en pal, sommé d'une espèce de bonnet. Dans le champ : LA NATION, LA LOI ET LE ROI. A l'exergue : L'AN IV DE LA LIBERTE. En légende circulaire : CLEMANSON ET C^e N^{es} PLACE CONFORT A LYON. — Dans le champ, en huit lignes : MÉDAILLE DE CONFIANCE DE 2^s A ÉCHANGER CONTRE DES ASSIGNAT ET MANDAT DE TOUTE VALEUR — MDCC.XCH. En légende circulaire : VIVRE LIBRE OU MOURIR ×××××.

Cuivre rouge.

Collection de M. Legras.

L'article V de la *Déclaration des droits de l'homme* de la constitution de 1791 était ainsi conçu : « La loi n'a le « droit de défendre que les actions nuisibles à la société. « Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être « empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce « qu'elle n'ordonne pas. » Des industriels s'autorisèrent de cet article pour émettre, à l'exemple des *tokens* anglais,

des monnaies de confiance, des billets de métal dont le cours n'était pas forcé. Ces pièces n'eurent pas une longue existence. Un décret du 3 septembre 1792 en interdit la fabrication et l'introduction dans le *royaume* (on ne disait pas encore la république), à peine de quinze années de fers — rien que cela. — Les spéculateurs qui en avaient émis devaient les retirer de la circulation dans le délai d'un mois, à compter du jour de la promulgation du décret, et les échanger au pair contre des assignats. On avait ainsi des chiffons au lieu de cuivre.

Les frères Monneron, à Paris, se livrèrent principalement à cette industrie. Leurs belles *monnaies de confiance*, dont l'élégance contrastait si fort avec la grossièreté des monnaies officielles de métal de cloche, étaient exécutées à Birmingham, dans les ateliers de M. Mathieu Boulton et sous la direction de Jean-Pierre Droz, à qui l'art monétaire doit ses principaux perfectionnements.

Des industriels de Lyon, les frères Clémanson, marchands de fer, place Confort, furent du nombre de ceux qui imitèrent, sans plus de succès, la tentative des frères Monneron.

M. Hennin, dans son ouvrage si complet sur la numismatique de la première révolution, a donné, sous le n° 454, un pièce de 2 sous de Clémanson, dont le revers est semblable à celui de notre pièce, mais dont le droit en diffère complètement. Peut-être, après le 10 août, trouva-t-on convenable de faire disparaître le nom du roi et de retirer de la circulation les pièces qui le portaient.

La pièce de Hennin aurait alors été émise entre le 10 août et le 3 septembre.

Quoi qu'il en soit, l'exemplaire de M. Legras passe pour être unique. Il a cependant circulé, car il a subi un frai considérable, ce qui n'implique pas contradiction, et, à cette occasion, voici l'histoire d'une pièce également unique et qui circule encore à présent, Dieu sait où.

Il y a deux ou trois ans, M. Ernest Dumas, ancien député et directeur des Monnaies de Rouen et de Bordeaux, fit paraître, sous forme de tableau synoptique, une *histoire générale des monnaies de cuivre et de bronze françaises* : M. Dumas possédait un essai unique du décime de la République de 1870. Par une distraction facile à expliquer, cet essai fut confié, au lieu de la pièce officielle, à l'artiste qui devait exécuter les gravures sur bois. Quand on s'aperçut de l'erreur, on fit graver une autre pièce, mais il fut impossible de retrouver l'essai. Il avait été donné, comme une pièce ordinaire de 10 centimes. Le chercher n'était pas facile, et il court encore.

Nous avons eu la chance de nous procurer le *buis* de cette pièce vagabonde, et nous le donnons ici. C'est un moyen d'attirer l'attention des curieux sur la fugitive qu'on finira, sans doute, par retrouver, mais dans quel état !



IV.

Un équerre avec plomb de niveau occupant la moitié supérieure du champ; au-dessous, deux bonnets phrygiens sur un semé de fleurs de lis : LIBERTE EGALITE REPUBLIQUE. FRANSESE. (*sic*).

— Dans le champ : PAISE · (*sic*) · DE · · CINQ · SOUS · 60 D. Dans un triangle, le chiffre 5 entouré d'un cercle perlé : CONVENTION. NATIONALE. LA. LOI. PUNIT DE. MORT. (Quoi?)

Plomb ou étain.

Collection de M. Legras.

Cette pièce prouve assez, par l'incorrection de ses légendes et la grossière barbarie de sa fabrication, qu'elle est bien de son époque. Si, comme c'est assez probable, elle est l'œuvre d'un particulier, ce n'est du moins pas une restitution récente, encore moins une spéculation, car, dit M. Legras, on n'en connaît pas un autre exemplaire.

V.

Dans un cercle radié, la date 1793, le tout entouré de dix cercles contenant les lettres : SIEGE D_E LYON.

— Au centre : 5 SOUS. Dans un entourage perlé : SUBVE(*ntion*?) CIVIQ(*ue*).

Carton.

Collection de M. Brichaut.

Cette singulière pièce, faite dans le genre des monnaies de carton du siège de Leyde de 1577, est-elle réellement de l'époque dont elle porte l'indication? A quel usage a-t-elle pu être destinée? Comment a-t-elle échappé à

Hennin et à tous les auteurs qui se sont occupés de la Révolution et spécialement du siège de Lyon ? Comment expliquer sa grande rareté ? Pour trouver une réponse à ces questions nombreuses, je ne pouvais mieux faire que de m'adresser à un Lyonnais, numismate éminent et qui connaît à fond l'histoire de sa ville. Voici les renseignements que j'en ai obtenus :

« Nous ne connaissons rien de semblable à la pièce
« dont vous voulez bien m'envoyer le dessin. On me dit
« que, dans le temps, trois faussaires ont épuisé leur
« imagination à inventer des prétendues médailles révo-
« lutionnaires, tous trois Lyonnais ou des environs de
« Lyon, savoir :

« 1° Pagnon, actuellement saltimbanque et ventri-
« loque ;

« 2° Pernon, mort au bagne pour viol,

« Et 3° le chevalier de S....-T..... (et d'industrie),
« mort l'hiver dernier à Roanne. »

Notre honorable correspondant ajoute que « l'aspect
« de la pièce ne lui semble pas convenir à l'époque
« de 1793. Il se trouve, dit-il, au Musée de la ville, deux
« exemplaires d'une pièce du même genre, de 1791, bien
« authentiques, celles-là, puisqu'elles proviennent des
« archives municipales. Ces pièces sont faites de feuilles
« de plomb recouvertes de papier et entourées d'un
« cercle de cuivre. Elles portent, au droit, le buste de
« Louis XVI, tourné à droite, avec la légende : LOUIS
« XVI ROI DES FRANÇOIS. 1791. Au revers : CINQ
« LIVRES, dans une couronne entourée des mots : LA
« FRANCE SAUVEE. Légende circulaire : ASSIGNAT

« DE 5 ₣ HYPOTHEQUÉ SUR LES BIENS NATIONAUX.

« Les légendes en caractères romains sont incuses sur la bordure de cuivre (1).

« J'ai consulté à votre intention, » dit-il en terminant, « un de nos marchands fort au courant des curiosités numismatiques de la Révolution. Il ne sait rien qui se rattache à votre pièce. »

Il résulte de tout cela que la pièce est très-rare. S'il y a eu, à Lyon, trois industriels qui ont misérablement fini leur carrière d'artistes, rien ne prouve que la monnaie de carton fasse partie de leurs œuvres. La pièce semble, dit-on, avoir un aspect plus moderne ; c'est une appréciation personnelle dont chacun peut être juge.

Si, en dédoublant le carton, on pouvait voir de quelle espèce de papier sont les rondelles qui le composent ; si l'on y rencontrait, par exemple, du papier mécanique, du papier inconnu en 1795, alors la preuve de la fausseté serait évidente. En attendant, restons, comme dit Jean-Jacques, dans un *doute respectueux*.

R. CHALON.

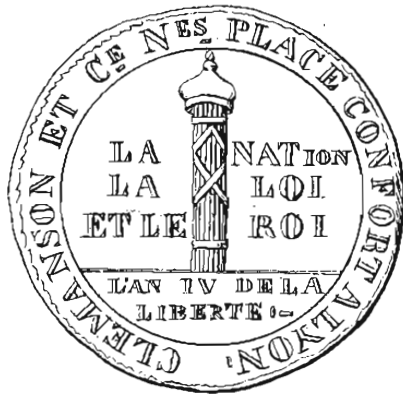
(1) Hennin, n° 339.



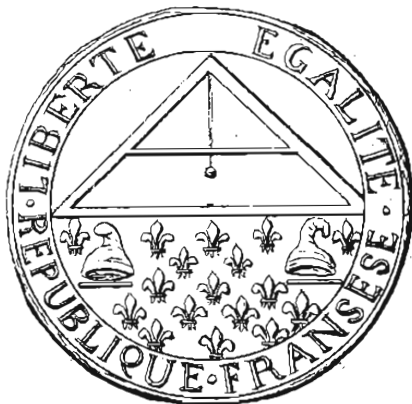
2



1



3



4



5

